

BIOGRAPHIES & MYTHES HISTORIQUES

CLAUDE

Le premier empereur romain ?



Jérôme Kennedy



AVANT-PROPOS

CLAUDE(S), ENTRE LA CHAIR ET L'ILLUSION

*Il est incroyable que la perspective d'avoir un biographe
n'ait jamais fait renoncer personne à avoir une vie.*

Emil Cioran, *Syllogismes de l'amertume*, Gallimard, 2013 [1952], p. 23.

Ceci n'est pas une biographie.

Que le lecteur de la collection « Biographies et mythes historiques » ne s'inquiète pas outre mesure à la découverte de cette première phrase : il n'y a pas tromperie sur la marchandise ! En pastichant le célèbre tableau *La Trahison des images* de René Magritte ainsi que les premiers mots de *l'Esquisse pour une auto-analyse*, ouvrage qui renferme les « confessions impersonnelles » du sociologue Pierre Bourdieu, l'auteur attire avec un peu de malice son attention sur les difficultés et les limites propres au genre biographique, singulièrement prégnantes dès lors que l'on s'intéresse à une figure de l'Antiquité.

L'empereur Claude, qui a gouverné le monde romain entre 41 et 54 de notre ère, est mort voilà près de deux mille ans. Il a vécu dans une société très différente de la nôtre et son esprit a été façonné par deux langues – le latin et le grec – qui ne sont guère plus dominantes et influentes de nos

jours. Les sources qui évoquent sa vie sont quant à elles partielles et partiales : elles ne permettent en aucun cas de saisir les détails infimes et les cheminements de pensée intimes qui ont charpenté le quotidien, les bouleversements, mais aussi les incohérences de son existence. Appréhender cette dernière de façon linéaire et exhaustive relève donc de l'illusion. Il est en revanche possible de s'intéresser aux discontinuités, aux morcellements et aux silences qui peuplent les sources : la compréhension de la vie de Claude passe sans aucun doute par ces chemins de traverse. Fait d'un peu de chair, de marbre et de papyrus, le Claude dévoilé dans ce livre est fragmentaire, *toujours déjà* pluriel. Il est le fruit d'un ensemble d'actions, d'une somme de jugements et de jeux de réécriture, d'un empilement de strates générationnelles souvent entremêlées, parfois contradictoires et de temps à autre anormalement univoques. Tout cela revient à dire que Claude s'est d'abord construit dans un contexte socio-culturel et politique déterminé, puis qu'il a été refaçoné par la postérité. Claude ou la fabrique perpétuelle d'un empereur romain...

Le but de notre enquête n'est pas de proposer clefs en main une reconstitution de la figure claudienne comme on résout un puzzle : pour filer la métaphore, il s'agit plutôt de délimiter les contours des multiples pièces qui le composent et le lecteur les assemblera à sa guise. Mais attention, les règles du jeu sont ardues : suivant la documentation et les contextes pris en compte, Claude peut tour à tour devenir une caricature, un dirigeant politique de premier plan, une figure, un homme, un individu, un membre de la famille impériale (*domus Augusta*), une ombre fantomatique, un personnage, un reflet ou encore un stéréotype.

À quoi bon affronter toutes ces difficultés et, surtout, pourquoi focaliser l'attention sur le plus méconnu des empereurs de la famille (*gens*) des Julio-Claudiens, qui a présidé aux destinées de l'Empire romain entre 31 avant notre ère et 68 de notre ère ? Afin de répondre à cette question, il importe d'effectuer un rappel historique. Petite cité du Latium devenue capitale d'Empire, la Rome républicaine du 1^{er} siècle avant notre ère connaît, sous l'effet de ses multiples conquêtes territoriales, une mise en tension systémique de ses cadres institutionnels, politiques et sociaux, au point de basculer à plusieurs reprises dans des guerres civiles.

L'accumulation des richesses et la multiplication des commandements militaires prestigieux attisent en effet les rivalités entre les *imperatores*, les grands généraux et chefs politiques de Rome. C'est ainsi que Sylla affronte les héritiers politiques de Marius en 82 avant notre ère, durant la bataille de la porte Colline ou encore que Jules César défait Pompée le Grand à l'occasion de la bataille de Pharsale, au début de l'été 48 avant notre ère. Cette période d'incertitude et de morcellement de la puissance romaine entre plusieurs légitimités et ambitions personnelles culmine le 2 septembre 31 avant notre ère, date de la bataille d'Actium. Durant celle-ci, le jeune Octavien, fils adoptif de Jules César, parvient à se débarrasser de son grand rival Marc Antoine grâce à l'aide de son fidèle ami et allié Agrippa, son indispensable bras droit militaire.

Octavien s'impose dès lors comme le détenteur d'un pouvoir personnel fort que nul n'est en mesure de contester frontalement, mais qu'il doit malgré tout consolider et légitimer afin de l'imposer durablement. Il s'affirme progressivement en tant que Premier des Romains (*princeps*), et exerce un ensemble de plus en plus cohérent et structuré de prérogatives politiques et institutionnelles, dans le cadre d'un principat (*principatus*). De nos jours, ce sont ces subtilités techniques qui ont été recouvertes par la dénomination générique d'empereur romain. Outre cela, Octavien est petit à petit auréolé d'une autorité personnelle hors du commun (*auctoritas*) qui fait l'objet d'un processus exceptionnel de reconnaissance de la part du Sénat de Rome. Le 16 janvier 27 avant notre ère, cette assemblée, qui n'est autre que la plus ancienne des institutions romaines, décerne en effet à Octavien le surnom (*cognomen*) Auguste, qui tend à faire de lui un individu extra-ordinaire. Ce moment précis de l'histoire est traditionnellement assimilé par les historiens contemporains à un tournant majeur, qui acte la disparition de la République romaine et l'avènement durable de l'Empire.

Cette conclusion est quelque peu schématique. Il est en effet possible d'envisager les 1^{ers} siècles avant et de notre ère comme étant ceux d'une *res publica* impériale en mutation, soit une longue période durant laquelle un système politique fondé sur le principe de la collégialité se recompose progressivement et avec moult hésitations autour de pratiques diverses

et successives du pouvoir personnel, dont Auguste n'est qu'un avatar – et quel avatar de choix ! – parmi d'autres. Le fils adoptif de Jules César pose assurément les fondements institutionnels et politiques qui irriguent le fonctionnement de l'Empire romain pendant deux bons siècles, mais il n'instaure pas pour autant un modèle impérial définitif, monolithique et indépassable. Loin d'être réductibles au rang d'épigones du premier empereur, ses successeurs tentent, avec plus ou moins de succès, d'imprimer leur marque sur un pouvoir impérial dont la nature et la légitimité ne cessent d'être questionnées et amendées.

Après Tibère (14-37) et Caligula (37-41), Claude est le troisième membre de la famille julio-claudienne appelé à endosser la puissance impériale héritée d'Auguste. D'évidence, son profil détonne. Alors que tout empereur romain est, selon le bon mot de l'historien Paul Veyne, « un aventurier qui a réussi » ou celui « dont le père a eu cette chance », Claude n'est rien de cela : ni baroudeur ni héritier le plus immédiat et évident d'une rente politique et familiale. Il est souvent cantonné au rang de figure marginale ou, bien pire, de dirigeant anecdotique. C'est pourtant ce même Claude, cette figure *a priori* pâlotte, que l'historien Courtenay Edward Stevens a un jour qualifié de « premier empereur romain ». Claude, véritable fondateur de l'Empire romain ? L'idée est tout autant provocatrice que séduisante. Elle instille les germes d'une tonalité différente dans une historiographie qui fait la part belle, ces dernières années, à l'étude du rôle charnière et structurant de l'action d'Auguste dans l'affirmation du pouvoir impérial. Les singularités du parcours de Claude peuvent-elles contribuer à éclairer un pouvoir aussi singulier que celui des empereurs romains ? C'est le pari de cet ouvrage¹, qui abordera successivement trois facettes de Claude : l'homme (*uir*), l'empereur (*princeps*) et le personnage créé par la postérité (*persona*).

Afin de mener à bien cette entreprise, l'auteur a été amené à mobiliser et à confronter des sources littéraires, la documentation épigraphique – c'est-à-dire les inscriptions réalisées sur des supports durables comme la pierre

1. Sauf mention contraire, les dates mentionnées dans le livre sont de notre ère, c'est-à-dire situées après la naissance de Jésus-Christ.

ou le bronze – et numismatique – terme savant pour désigner l'étude des pièces de monnaie – ou encore des données archéologiques. Dans la mesure du possible, les références à ces sources ont été directement intégrées dans le corps du texte, entre parenthèses : au fur et à mesure de la lecture, l'on pourra donc se familiariser avec des noms comme ceux du philosophe Sénèque, du haut fonctionnaire Suétone ou encore des historiens et sénateurs Tacite et Cassius Dion, mais aussi avec ceux des recueils de sources épigraphiques comme le *Corpus Inscriptionum Latinarum* (CIL), les *Inscriptiones Latinae Selectae* (ILS) ou encore l'*Année épigraphique* (AE). L'on prendra également pour habitude de renvoyer au *Roman Imperial Coinage* (RIC), qui compile un grand nombre de monnaies émises au temps de l'Empire romain. Se référer régulièrement et précisément aux sources, ce n'est pas faire le choix d'alourdir le texte. C'est rappeler à tout un chacun que la démarche de l'historien n'est jamais construite sur du sable et encore moins sur des certitudes préétablies ou des affirmations péremptoires. Plus important, cela permettra de guider les lecteurs les plus curieux, qui auront peut-être la tentation d'aller jeter un œil aux sources. L'étude de ces dernières doit par ailleurs beaucoup aux ouvrages et articles produits par les spécialistes de l'Antiquité et de bien d'autres domaines. Sans cette masse de connaissances, que l'on appelle parfois la littérature secondaire ou la littérature historique, ce livre n'aurait pas vu le jour où, à tout le moins, il aurait pris une tournure bien différente. Puisqu'il est inenvisageable de passer sous silence les références lues et parcourues, le lecteur découvrira une bibliographie détaillée en toute fin d'ouvrage : pour chaque chapitre, elle mentionne les références qui ont apporté une aide souvent très précieuse à l'auteur.

PREMIÈRE PARTIE

VIR L'HOMME AVANT LE POUVOIR

Tiberius Claudius Drusus est une énigme : à quelques exceptions près, les sources ne disent pas grand-chose de la vie de cet homme avant qu'il ne devienne, en 41 et à l'âge avancé de cinquante ans, Tiberius Claudius Caesar Augustus Germanicus, c'est-à-dire l'empereur Claude. Face à un tel déséquilibre, la tentation est donc forte de réduire l'étude de Claude à celle de ses seules actions en tant que détenteur du pouvoir suprême. Néanmoins, si nous ne savons pas comment cet individu a forgé ses convictions, son caractère et sa personnalité au fil de ses cinq premières décennies d'existence, nous connaissons bien le contexte familial, politique et social dans lequel il s'est accompli : grâce à cela, il nous est possible d'éclairer certains moments charnières de ses premières décennies d'existence. C'est donc en toute logique qu'un premier chapitre sera consacré aux origines d'un Claude qui se situe à la croisée entre la vieille lignée républicaine des *Claudii* et la famille impériale des *Iulii*. Non sans paradoxe, cette position lui a tout autant assuré une relative exposition publique que la possibilité de mener à bien une vie plutôt discrète, principalement consacrée aux études. Curieux et cultivé, Claude s'est patiemment construit une solide réputation d'intellectuel.

Faut-il voir dans ce choix de l'érudition une manière de se protéger face aux moqueries dont il a pu faire l'objet tout au long de sa vie ? La psychologie de comptoir est rarement bonne conseillère, mais il est certain que Claude a pu souffrir des remarques et des regards portés sur le léger handicap moteur qu'il éprouve depuis sa naissance. Bien sûr, la liste des troubles physiques rencontrés par les empereurs romains est longue et, de ce point de vue, Claude n'est pas une exception : exemples parmi d'autres, Auguste a été contraint de s'équiper d'un attelage de bois et de sangles pour soutenir une jambe gauche faiblarde et éviter de trop claudiquer en public, tandis que Septime Sévère (193-211) a été durement atteint et affaibli par la goutte. Mais en raison du caractère congénital, permanent et irréversible de ses symptômes, Claude a subi de son vivant et plus encore dans sa postérité un phénomène de *reductio ad infirmitatem*, c'est-à-dire d'assignation au statut de handicapé. Fondamentale, cette donnée sera développée dans le deuxième chapitre.

Ainsi perçu, c'est peu dire que Claude n'a pas été destiné et encore moins prédestiné à l'exercice de responsabilités majeures. C'est pourtant lui qui est reconnu empereur légitime à partir des 24 et 25 janvier 41, dans un contexte particulièrement trouble, ainsi que l'expliquera le troisième chapitre. Alors que certains milieux sénatoriaux tentent d'écarter les *Iulii* du pouvoir dans la foulée de l'assassinat de Caligula, son prédécesseur et neveu, Claude devient *princeps* grâce à un coup de force des prétoriens, c'est-à-dire des soldats de la garde impériale. À l'échelle de la vie de Claude, cet avènement soudain n'est rien de moins qu'un bouleversement : pour lui, c'est la tempête après le calme et cela a sans conteste influencé la forme et la nature de son principat.

CHAPITRE I

UN MEMBRE DE L'ÉLITE EN CLAIR-OBSCUR

LYONNAIS PAR ACCIDENT, GAULOIS PAR MÉDISANCE

Pour les Romains, la famille est une structure sociale et politique fondamentale qui dépasse le cadre privé. Reflet de l'idéal d'ordre et de hiérarchie, elle est conçue comme une petite société dont la direction est confiée au père de famille (*pater familias*), qui détient un pouvoir considérable sur tous les membres s'y rattachant. Les mariages sont en conséquence des alliances stratégiques et le recours à l'adoption une démarche publique et politique qui complexifie singulièrement la constitution des *stemma*, c'est-à-dire des arbres généalogiques. Autant dire que bien naître est une condition essentielle pour réussir et briller en société. Et Claude est bien né. Il vient au monde le 1^{er} août 10 avant notre ère de Drusus l'Ancien et d'Antonia la Jeune. Membres de l'élite romaine et rattachés à la famille impériale, ses parents sont encore de jeunes vingtenaires lorsqu'ils se marient en 17 ou en 16 avant notre ère et multiplient, tout au long des années 10 avant notre ère, les tentatives d'enfantement afin d'assurer leur descendance. Ce comportement démographique n'a

rien d'anormal pour une époque où la composition d'une fratrie viable ressemble tout autant à une course à obstacles qu'à un contre-la-montre. Quelques données reconstituées permettent de s'en rendre compte : si l'âge légal pour s'unir est de douze ans pour les filles et de quatorze ans pour les garçons, certains spécialistes comme Richard P. Saller placent le moment du mariage quelque part entre seize et dix-neuf ans. C'est une nuance de taille lorsque l'on sait que l'espérance de vie d'un aristocrate est estimée à un peu plus d'une trentaine d'années. Ajoutons à cela un taux de mortalité infantile élevé : puisqu'un enfant sur trois ne survit pas à sa première année d'existence, les couples donnent en moyenne naissance à cinq enfants. Mais encore faut-il pour cela que la grossesse et l'accouchement se passent bien, ce qui n'est jamais assuré. Ainsi, au début du 1^{er} siècle, Pline le Jeune mentionne dans l'une de ses lettres (4, 21, 1-2) le triste sort des sœurs Helvidia, qui ont toutes les deux perdu la vie suite à un accouchement, « victimes de leur fécondité » alors qu'elles étaient jeunes et jusqu'alors en excellente santé. Antonia la Jeune parvient certes à échapper à un sort aussi funeste, mais pas à la dure loi de la mortalité infantile : Suétone (*Claude*, 1, 12) nous apprend en effet qu'elle a eu de Drusus l'Ancien beaucoup d'enfants, peut-être cinq ou six, mais que trois seulement ont réussi à atteindre l'âge adulte : Germanicus (né en 15 avant notre ère), Livilla (née en 14 ou 13 avant notre ère) et Claude.

Ce dernier naît en dehors de Rome et de la péninsule italienne. Il voit en effet le jour à Lugdunum, l'actuelle ville française de Lyon. Fondée par Lucius Munatius Plancus en 43 avant notre ère, cette colonie de droit romain est un repère géographique particulièrement bien connu des élites romaines. Propice aux échanges économiques et aux mobilités de toutes sortes, cette cité aux deux fleuves que sont le Rhône et la Saône s'est rapidement imposée comme un centre civique et religieux majeur des Gaules. Depuis 12 avant notre ère, y est notamment implanté le sanctuaire fédéral des Trois Gaules, un lieu où les élites provinciales gauloises rendent hommage à la famille impériale. Conscients du potentiel de Lugdunum, Antonia la Jeune et Drusus l'Ancien, qui n'est autre que l'initiateur de l'érection dudit sanctuaire, ont-ils sciemment voulu offrir un écrin de choix à leur future progéniture ? La naissance d'un membre de la famille impériale dans une province de l'Empire n'est-elle pas une occasion idéale

afin de célébrer et de symboliser les liens entre Rome (l'*Vrbs*), et le monde (*orbis*) ? Voilà qui placerait la vie de Claude sous les meilleurs auspices, mais une telle interprétation confine à l'idéalisation. Pour reprendre une formule de l'historien François Chausson, la naissance de Claude à Lyon n'est que le fruit du hasard. En l'an 10 avant notre ère, Drusus l'Ancien est présent en territoire gaulois afin d'assumer un ensemble de responsabilités officielles, en particulier la gestion d'opérations militaires sur le Rhin contre les Germains. Enceinte, sa femme le suit tout simplement dans ses pérégrinations et installe ses quartiers provisoires dans le grand centre urbain que devient alors Lyon. Purement fortuit, le lien entre Claude et cette cité n'est que la conséquence d'une mobilité aristocratique motivée par les aléas du gouvernement de l'Empire et de la gestion de la frontière rhénane. Cette situation est tellement banale qu'il n'est pas interdit de penser qu'elle s'est déjà produite au moment de la naissance de Livilla.

En dépit de toutes ces nuances, les Lyonnais se sont bien évidemment efforcés de maintenir intact le souvenir de la naissance de Claude chez eux. Ce lien est une évidente source de prestige et les habitants de la cité peuvent espérer pouvoir bénéficier un jour ou l'autre de la générosité (*liberalitas*) de celui qu'ils ont beau jeu d'honorer comme « l'enfant du pays ». Preuve en est, peu après son avènement en 41, deux notables locaux – Marcus Caprilius (?) et Tiberius Dubnatus – offrent aux Lyonnais une fontaine publique consacrée à Jupiter Très Grand très Bon et destinée à commémorer une salutation de Claude en tant qu'*imperator* (AE, 1976, 424). Intéressée, une telle démarche est au fond très normée et stéréotypée. Il y a fort à parier que les gestes de Claude envers sa cité natale, au demeurant relativement mal connus, sont à placer sur le même registre de communication. Un membre de la *domus Augusta* qui favorise son lieu de naissance, c'est en quelque sorte une figure imposée. Cette idée est encore largement débattue de nos jours, mais peut-être Claude a-t-il accordé à Lugdunum des privilèges fiscaux et matériels en octroyant à sa cité natale le bénéfice du droit italique (*ius italicum*). Sans doute a-t-il contribué à faciliter certains des grands travaux sur les aqueducs lyonnais. Mais, cela étant dit, rien ne permet d'identifier avec certitude l'expression d'un attachement personnel et sincère derrière de telles actions. Ce sentiment

est d'autant plus difficile à dévoiler que la maîtrise du développement de Lyon s'avère être un enjeu stratégique pour l'Empire : du fait de sa position géographique, la cité concentre des infrastructures essentielles. Parmi celles-ci, nous pouvons citer l'importance de l'atelier monétaire qu'y a installé Auguste en 15 avant notre ère afin d'assurer la solde des légionnaires mobilisés pour faire face aux peuples de Germanie.

Il est malgré tout possible de déceler certains aspects de la perception de Lyon par Claude au détour d'une discrète mention dans la Table claudienne. Ce célèbre document est une plaque de bronze qui retranscrit fidèlement un discours prononcé par Claude en 48 afin de convaincre les sénateurs romains d'inclure des Gaulois dans leurs rangs. Les arguments développés par l'empereur laissent entendre qu'il n'a jamais cherché à gommer ou à oblitérer son origine géographique. Bien au contraire, il en joue, voire s'en amuse. Claude dit notamment ceci à ses pairs : « Nous n'avons pas à regretter d'avoir des membres de notre ordre qui sont originaires de Lyon (*CIL*, XIII, 1668, colonne 2, ligne 29) ». Le pluriel est bien sûr là pour rappeler combien les Gaules commencent à devenir une pépinière de talents pour garnir les rangs de l'administration et du gouvernement de l'Empire. Mais, dans de telles circonstances, les sénateurs ne peuvent pas ne pas penser à Claude lui-même. De deux choses l'une : soit Claude fait un trait d'humour (teinté d'autodérision ?), soit il prend le risque inconsidéré de s'exposer à l'ironie des sénateurs. La première option laisse à penser que Claude a pu revendiquer son lieu de naissance comme un marqueur d'identité personnelle et, surtout, politique.

Par-delà les affects qui relèvent d'une insaisissable intimité, il est certain que l'histoire familiale de Claude le rapproche certes de la cité de Lyon, mais peut-être aussi plus largement des Gaules tout entières. Son père y a en effet occupé plusieurs fonctions de premier plan. En tant que légat d'Auguste propréteur, il a notamment été chargé en 13 avant notre ère d'un recensement des Gaules puis, investi trois ans plus tard d'un pouvoir (*imperium*) proconsulaire, il a mené de multiples opérations militaires le long du Rhin. Tout au long des années 10 avant notre ère, Drusus l'Ancien a bataillé contre différents peuples de Germanie comme les Sicambres, les Chérusques ou encore les Marses, ce qui lui a valu une

réputation de grand général, au point d'être honoré à Rome, en 11 avant notre ère, d'une ovation et des prestigieux insignes du triomphe. Dans la Table claudienne, Claude rappelle combien son père a laissé un bon souvenir aux habitants des Gaules, provinces dans lesquelles il a joui d'une popularité certaine. Soucieux de démontrer aux sénateurs à quel point les Gaulois sont fidèles à la puissance romaine, Claude n'hésite pas à faire du lien entre ces provinciaux et Drusus l'Ancien un modèle de fidélité (*fides*) : « À mon père Drusus qui soumettait la Germanie, les Gaulois ont assuré sur ses arrières la sécurité d'une paix (*CIL*, XIII, 1668, colonne 2, lignes 35-37). » Symptomatique de la sincérité et de la durabilité de cet attachement, Drusus l'Ancien fait l'objet d'un culte *post mortem* de la part des soldats stationnés sur le Rhin, mais aussi de certains Gaulois. Il meurt brutalement vers le mois de septembre de l'année 9 avant notre ère à l'âge de vingt-neuf ans, alors que Claude vient tout juste de célébrer son premier anniversaire. Ses restes sont inhumés à Rome dans le Mausolée d'Auguste, mais pour garder une forme de proximité symbolique, ses soldats font construire un cénotaphe d'une hauteur de près de trente mètres à Mogontiacum, l'actuelle Mayence, afin d'honorer sa mémoire. Suétone (*Claude*, 1, 6) nous apprend qu'un rite funéraire y est perpétué chaque année : à date fixe, les soldats sont invités à défiler et des cités offrent des sacrifices publics en l'honneur de Drusus l'Ancien. En fin de compte, du seul fait de sa naissance et plus encore de la réputation de son père, Claude peut en quelque sorte se prévaloir d'un héritage gaulois.

Mais cet argument ne peut être manié qu'avec prudence et précaution car il est à double tranchant. Pour les Romains, les Gaules ne sont pas n'importe quelles provinces. Depuis le sac de Rome mené par les Gaulois du légendaire Brennus vers 386 avant notre ère, les Romains sont invariablement marqués par le *metus gallicus*, la crainte d'une attaque soudaine et violente de la part de Gaulois qui ont longtemps eu la réputation d'être de terribles et vaillants mercenaires. En dépit de la conquête menée par Jules César dans les années 50 avant notre ère puis de la provincialisation des Gaules, cette vision dépréciative des Gaulois n'a jamais totalement disparu de la mentalité des Romains. Très hostile à Claude, le philosophe Sénèque n'hésite pas à exploiter cet imaginaire afin de le déconsidérer. Dans l'*Apocoloquintose* (6, 1), brûlot qu'il publie

peu après la disparition de Claude, Sénèque moque en ces termes l'arrivée du défunt empereur auprès des dieux : « Je te l'affirme [dit la divinité Fièvre, qui est honorée de plusieurs autels à Rome], moi qui ai passé de si nombreuses années en sa compagnie : il est né à Lyon. Tu as devant toi un concitoyen de Munatius. C'est comme je te dis : il est né à seize milles de Vienne, c'est un vrai Gaulois (*Gallus germanus*). Aussi, comme devait le faire un Gaulois, a-t-il pris Rome. Mais je te le garantis né à Lyon, où Licinus régna de si longues années. » Parce qu'il est réduit à une identité de Gaulois, Claude devient l'archétype du Barbare violent et corrompu, indigne de présider aux destinées de Rome. Sous le calame de Sénèque, Claude est comparé au procurateur Licinus, un affranchi d'Auguste aux origines gauloises, principalement connu pour avoir été accusé de malversations dans sa mission de collecte de l'impôt (Cassius Dion, *Histoire romaine*, 54, 21). Le premier empereur né en dehors de Rome et de l'Italie devient alors une anomalie et même, nous le verrons plus tard, une monstruosité. Singulièrement violente, cette charge est révélatrice de la façon dont certains membres des milieux aristocratiques et sénatoriaux se sont attaqués à la légitimité tant politique que personnelle de Claude, en transformant le hasard de ses origines géographiques en un symbole lourd de sens et de conséquences.

À LA CONFLUENCE ENTRE GÉNÉALOGIES RÉPUBLICAINE ET IMPÉRIALE

Un tel angle d'attaque a de quoi surprendre, tant il entre en contradiction avec les origines sociales et familiales réelles de Claude, qui sont des plus prestigieuses. Par son père, né de l'union entre Tiberius Néron et Livie, il est en effet membre de la *gens Claudia*, la vénérable famille patricienne des *Claudii*, soit une très ancienne et très réputée lignée de Romains influents. Cette dernière a fourni de nombreux magistrats et généraux à la République romaine : Suétone (*Tibère*, 1, 3) affirme qu'elle compte dans ses rangs vingt-huit consuls, cinq dictateurs, sept censeurs, six généraux honorés par la cérémonie du triomphe ou encore deux individus ayant reçu une ovation. Ces données chiffrées sont loin d'être

exhaustives, mais elles montrent à quel point la *gens Claudia* est profondément associée à l'exercice des principales magistratures républicaines. Il n'est donc pas étonnant de voir que certains membres de cette famille ont été sollicités par Auguste afin de l'aider dans sa gestion du pouvoir impérial naissant.

Les origines de cette *gens* – qui est par ailleurs rattachée à la non moins célèbre branche des *Claudii Marcelli* – se perdent dans des temps immémoriaux ou du moins est-ce une idée sciemment entretenue par ses membres afin d'en retirer prestige et autorité naturelle. Deux hypothèses rapportées par Suétone (*Tibère*, 1, 2) font office de légende en la matière. Initialement membres du peuple italique des Sabins, les *Claudii* auraient émigré vers Rome soit dans les années qui ont suivi sa fondation en 753 avant notre ère, suite à une invitation lancée par Titus Tatius, collègue au pouvoir de Romulus, soit quelques années après la chute du dernier roi de Rome, Tarquin le Superbe, en 509 avant notre ère. Dirigée par un certain Attius Clausus, la *gens* aurait été rapidement admise au Sénat parmi les familles patriciennes. Totalement invérifiables, ces deux versions relèvent davantage du mythe que de l'histoire. Au fond, peu importe qu'elles soient vraies ou fausses, ce qui compte, c'est le message véhiculé. Pour les *Claudii*, ces deux versions ont pour principal mérite de raccrocher l'histoire de leur *gens* à deux moments fondamentaux de l'histoire de Rome : sa fondation et l'instauration de la République. Cette *gens* intègre une autre fable à cela. Elle revendique le fait que, depuis Attius Clausus, « elle s'est perpétuée sans interruption » et sans jamais recourir à l'adoption (Tacite, *Annales*, 12, 25, 2). Dans la deuxième partie de ce livre, nous verrons comment Claude a exploité ce récit des origines de sa propre famille afin de le transformer, avec plus ou moins de succès, en argument politique.

Au prestige tiré du passé le plus reculé, vient symboliquement se greffer à Claude l'héritage bien plus trouble et polémique des derniers temps de la République romaine. C'est tout d'abord le cas du fait des convictions politiques particulièrement tranchées et affirmées de son père. Bien que proche de l'empereur Auguste, qui l'appréciait, Drusus l'Ancien n'a en effet jamais fait mystère de son tropisme en faveur du

fonctionnement traditionnel et républicain des institutions romaines. Rétablir la République est sans aucun doute un idéal politique qu'il a explicitement et ouvertement formulé (Suétone, *Claude*, 1, 9), au risque de déplaire aux défenseurs les plus véhéments du système impérial. Claude, qui a très peu connu son père, a difficilement pu être imprégné par de telles idées. Mais peut-être des partisans de la République des consuls ont-ils espéré, pendant un temps, pouvoir trouver parmi les enfants de Drusus l'Ancien un futur héraut pour leur cause. Pour Tacite (*Annales*, 1, 33, 2), il est évident que ce courant a existé et qu'il a longtemps misé sur le frère aîné de Claude : « La mémoire de Drusus l'Ancien était grande auprès des Romains, et l'on croyait que, s'il fût parvenu à l'Empire, il eût rétabli la liberté (*libertas*). De là leur affection pour Germanicus, à qui s'attachaient les mêmes espérances. » Longtemps vierge de toute implication politique de premier plan, il n'est pas impossible que le jeune Claude, ce lettré si discret, ait également pu attirer l'attention de certains partisans d'une politique centrée sur le pouvoir du Sénat et des consuls.

Indépendamment des idées, c'est surtout par la généalogie que l'histoire tardo-républicaine coule dans les veines de Claude. Par sa mère, Antonia la Jeune, il est en effet le petit-fils d'Octavie la Jeune et de Marc Antoine, qui sont respectivement la sœur chérie et le grand ennemi du futur Auguste. Il est frappant de constater que, tout au long de sa vie, Claude n'a jamais occulté ses liens avec un Marc Antoine dont l'héritage est pourtant difficilement conciliable avec la geste julio-claudienne. Nous pouvons voir dans ce choix une manifestation de l'attachement de Claude envers le culte des ancêtres, dont il respecte et applique avec scrupule les rituels. La piété filiale (*pietas*) est une qualité aristocratique qu'il semble prendre à cœur. Mais l'entretien de la mémoire des disparus est aussi le véhicule de messages parfois subtils à destination des vivants. C'est implicitement suggéré par Suétone (*Claude*, 11, 6) lorsqu'il écrit que Claude, une fois devenu empereur, « témoigna par un édit qu'il souhaitait d'autant plus qu'on célébrât l'anniversaire de naissance de Drusus l'Ancien, que c'était le même que celui de son aïeul Marc Antoine », soit le 14 janvier. Réhabiliter Marc Antoine en l'adossant au souvenir de Drusus l'Ancien revient à donner une visibilité accrue au grand ennemi du fondateur de l'Empire. Cette démarche va bien au-delà des normes mémorielles et

politiques imposées à un membre de la famille impériale. En procédant de la sorte, Claude matérialise l'idée que les pires oppositions politiques et militaires entre Romains peuvent déboucher sur le retour de la concorde civile (*concordia*) et une réconciliation pérenne. Une telle lecture n'est bien sûr pas neutre dans le contexte des années 40 et 50, qui, nous le verrons, sont jalonnées de vives tensions politiques.

Légataire de tout un pan de l'histoire de la République romaine, Claude est également membre des Julio-Claudiens, la famille qu'Auguste a imposée au pouvoir au tournant de notre ère. Nul doute que le premier empereur de Rome a très tôt saisi l'intérêt politique et symbolique que pouvait représenter pour lui une association formelle de la *gens Claudia* à sa famille des *Iulii*, dont le poids politique et l'influence sociale n'ont été que très secondaires avant Jules César. Pour preuve, la première maison de ce dernier n'était rien de plus qu'un modeste édifice du Subure (Suétone, *César*, 46, 1), un quartier pauvre de Rome. Voilà pourquoi le futur Auguste a épousé Livie, qui était jusqu'alors la femme de Tiberius Néron, le grand-père de Claude, le 17 janvier 38 avant notre ère. Véritable caution républicaine, les *Claudii* constituent un atout maître dans le jeu politique augustéen mais, jusqu'en l'an 4, les premières stratégies familiales et successorales d'Auguste sont fondées sur une volonté de valoriser en priorité ses descendants directs, nés de l'union de son seul enfant biologique, Julie l'Aînée (39 avant notre ère-14 de notre ère), avec son indéfectible ami Agrippa (63-12 avant notre ère). Parmi ceux-ci, il a adopté Caius (né en 20 avant notre ère) et Lucius (né en 17 avant notre ère), « après les avoir achetés dans leur maison avec l'as et la balance à leur père Agrippa (Suétone, *Auguste*, 64, 3) ». Les deux enfants sont adoptés très jeunes par Auguste, sans doute dès 17 avant notre ère, au point que l'empereur doit recourir à la *mancipatio*, c'est-à-dire à une procédure verbale symbolique qui lui a permis « d'acheter » à Agrippa ses droits de père de famille (*pater familias*). Rappelons que l'adoption romaine n'a pas grand-chose à voir avec celle que nous pratiquons de nos jours, qui est un acte d'amour. De tels sentiments existent bien sûr à Rome : les Romains ne sont pas aussi froids et figés que les bustes de marbre qui peuplent nos musées. Mais l'adoption antique est d'abord et avant

tout un outil politique, un vecteur de promotion sociale et d'union entre familles influentes. Une fois ladite adoption réalisée, les jeunes Caius et Lucius ont été rapidement associés aux activités publiques d'un Auguste qui approche de la cinquantaine. Suivant la volonté d'Auguste, qui y a vu la perspective d'une succession apaisée, ils se sont imposés comme les deux figures centrales de la *domus Augusta* : l'empereur les a en effet très rapidement intégrés dans les rouages politiques et administratifs de l'Empire, au point de les envoyer visiter les provinces et les légions stationnées aux frontières du monde romain. En 5 puis en 2 avant notre ère, Auguste a présenté Caius et Lucius au Sénat, les a désignés pour l'exercice de la magistrature suprême du consulat et leur a fait attribuer le titre honorifique et prestigieux de princes de la jeunesse (*principes iuuentutis*), qui confère une prééminence sur l'ordre des chevaliers, le second ordre social romain. L'objectif d'Auguste est donc bien de faire de Caius et Lucius des héritiers naturels et des successeurs légitimes, les deux individus par lesquels la domination des *Iulii* sur les *Claudii* est appelée à perdurer.

Ce choix d'Auguste, qui peut être vu comme celui du cœur tout autant que de la raison, a d'évidentes conséquences pour le jeune Claude : dès lors que l'empereur ne l'oriente pas vers une carrière publique de premier plan et ne l'inclut pas dans ses projets de succession, il bénéficie *de facto* d'une première décennie d'existence en marge du pouvoir ainsi que d'une tranquillité certaine. Dès cette époque-là, l'existence de Claude est tributaire des aléas qui jalonnent l'histoire des Julio-Claudiens. La précarité et l'insécurité sont probablement deux des termes qui résument au mieux la condition de membre d'une famille impériale dans la Rome antique : rivalités, jeux d'influences et entreprises de déstabilisation occupent une part certaine du quotidien de l'élite impériale et, plus largement, aristocratique. Facteur aggravant, Auguste a fondé son pouvoir sur une machinerie institutionnelle à vocation dynastique et sur son autorité personnelle, mais il n'a jamais élaboré de règles claires de succession, au point que ce processus est qualifié de « faiblesse congénitale du régime » par les historiens Jérôme France et Frédéric Hurlet. Les morts accidentelles et successives de Lucius en 2 puis de Caius en 4, qui bouleversent le scénario patiemment élaboré par Auguste, illustrent parfaitement cela.

Face à une telle adversité (Suétone, *Tibère*, 11, 8), le premier empereur de Rome décide d'adopter conjointement, à la fin du mois de juin 4, Agrippa Postumus – dernier fils en vie de Julie l'Aînée et d'Agrippa – et Tibère, qui est le fils de Livie, le frère aîné de Drusus l'Ancien et par conséquent l'oncle de Claude. La relation entre Auguste et Tibère est pourtant des plus ombrageuses : la valorisation de Caius et de Lucius par le premier a fort probablement entraîné l'exil volontaire de Tibère sur l'île de Rhodes entre 6 avant notre ère et l'an 2. Possiblement blessé par l'adoption des deux jeunes fils d'Agrippa, Tibère a pourtant eu beau jeu d'affirmer que son retrait n'avait pour seul objectif que de prouver l'absence de rivalité entre les membres de la famille impériale (Suétone, *Tibère*, 11, 8). Nous voyons bien combien la logique successorale romaine est une matière hautement inflammable et une machine à fabriquer de la déception, de l'incompréhension, voire de la rancœur. Avec le choix d'une double adoption, Auguste envoie certes un prudent signal de rééquilibrage familial entre les *Iulii* et les *Claudii*, mais ce faisant, il ouvre pour la première fois la perspective de la succession à un membre de la *gens Claudia*. Cette nouvelle stratégie est mise en échec par le hasard et des considérations relationnelles. Violent et colérique au point, selon Cassius Dion (*Histoire romaine*, 55, 32), d'injurier Livie ou encore d'accuser Auguste d'avoir spolié une partie de son héritage, Agrippa Postumus est exilé en 7.

DANS L'OMBRE DE SON FRÈRE, CLAUDE N'EST PAS ÉCLIPSÉ (10 AVANT NOTRE ÈRE-14 DE NOTRE ÈRE)

Jusqu'alors contrariés, les projets initiaux d'Auguste sont définitivement contrecarrés par cet ultime coup du destin. À l'opposé de ce qu'il a pu espérer et souhaiter, le premier empereur, qui approche des soixante-dix ans, est contraint de faire reposer sa succession sur les seuls *Claudii*. De façon mécanique et inéluctable, cette nouvelle donne entraîne une mutation du regard porté sur Claude, qui devient sans même le vouloir, le pouvoir ou le revendiquer, un recours putatif, du seul fait de ses origines et de son jeune âge. Au moment de l'exil d'Agrippa Postumus, il n'a en effet que seize ans. À l'orée de la première succession impériale, nul n'a

intérêt à insulter un avenir dont on ne sait pas trop de quoi il pourra bien être fait. Cette nouvelle perception n'a toutefois aucun impact direct et immédiat sur le quotidien de Claude, qui demeure en marge des grandes manœuvres politiques et familiales. Rendu public en 14, le testament d'Auguste est très clair sur ce point puisqu'il ne mentionne Claude qu'au troisième rang des héritiers du premier empereur. Bien qu'il reçoive à cette occasion un legs de huit cent mille sesterces, Suétone nous dit que c'est une somme modeste et que Claude n'est pas loin d'être évoqué dans ce testament au même titre qu'un étranger (*Claude*, 9, 12).

De fait, suite à son adoption par Auguste en l'an 4, c'est Tibère qui devient la figure de proue des *Claudii*. Ce dernier domine, mais il ne s'impose toutefois pas à Auguste. Ultime coup de griffe d'un empereur finissant ou volonté d'anticiper et de pérenniser le gouvernement de l'Empire sur le long terme, toujours est-il qu'Auguste a exigé de Tibère qu'il adopte à son tour, dès l'an 4, un autre membre de la *gens Claudia*, bien plus jeune et bien plus populaire que lui. Cette figure si prometteuse n'est autre que Germanicus, le neveu de Tibère et frère aîné de Claude. Réputé bon militaire, il porte le surnom (*cognomen*) *Germanicus*, à l'origine attribué à son père Drusus l'Ancien par le Sénat afin de célébrer ses hauts faits militaires sur le Rhin. Notons que cet honneur ne lui est pas propre et exclusif. En tant que fils de Drusus l'Ancien, Claude bénéficie également de ce surnom, qu'il endosse formellement au moment où son frère devient, par le jeu de l'adoption, Caius Iulius Caesar (Suétone, *Claude*, 2, 1). Il ne faut pas déduire de tout cela qu'il a pu exister au sein de la fratrie une jalousie malade ou une rivalité profonde. La relation entre Claude et Germanicus a sans conteste été nourrie par de solides liens d'affection et ce sentiment a, selon toute vraisemblance, réussi à braver le temps et la mort. En effet, devenu empereur, Claude s'efforce de maintenir le souvenir de son frère, qui meurt en 19, par tous les moyens possibles et en se saisissant de toutes les opportunités (Suétone, *Claude*, 11, 5). Le lecteur cynique y verra une piteuse tentative de captation de la popularité *post mortem* de Germanicus. Mais, à y regarder de plus près, Claude ne se cantonne pas opportunément au seul rappel des qualités militaires et politiques de son frère. À l'occasion de jeux organisés à Naples, il fait par exemple représenter sur scène une comédie grecque

rédigée de la main de Germanicus. Dans ce cas précis, c'est une forme de connivence fraternelle et intellectuelle qui est honorée. En assumant la volonté de célébrer toutes les facettes de son frère, Claude commémore tout autant la figure publique que l'individu qu'il a connu et aimé.

Dans sa *Consolation à Polybe* (16, 3), un texte rédigé dans le cours des années 40 par un Sénèque exilé en Corse et soucieux de flatter les acteurs politiques de premier plan afin d'obtenir son billet retour pour Rome, le philosophe imagine les mots que l'empereur Claude aurait pu prononcer afin de consoler son affranchi Polybe au moment où celui-ci affronte la mort de son frère. Sénèque lui fait dire ceci : « J'ai perdu mon frère Germanicus. Pour comprendre combien je l'aimais, il faut imaginer tout ce qu'un frère peut concevoir pour un frère de tendresse et de dévouement. » Le propos est certes convenu et attendu, mais l'on imagine mal un Sénèque en disgrâce imputer à l'empereur des sentiments qui ne sont pas les siens. Le cas échéant, il passerait pour un fieffé provocateur. Il est donc loisible de penser que Claude a développé une affection, voire une forme d'admiration pour son frère aîné et que ces affects, loin d'être dissimulés, sont connus des Romains.

Jeune prince prometteur de son vivant, figure amèrement regrettée et idéalisée par la postérité, Germanicus a d'évidence recouvert Claude de son ombre. La volonté augustéenne d'en faire un successeur quasiment désigné et en fin de compte largement préféré au pauvre Tibère n'a fait qu'accentuer ce phénomène. Pendant très longtemps, Claude est d'abord et avant tout perçu comme étant le « frère de ». Ainsi, à la fin des années 30, alors qu'il préside des jeux en lieu et place de son neveu Caligula, Claude est acclamé par la foule des spectateurs aux cris de « prospérité à l'oncle de l'empereur », ce qui n'est pas très surprenant dans le contexte précité, mais également aux cris de « prospérité au frère de Germanicus », le tout vingt ans après la mort de ce dernier, ce qui est assurément plus étonnant (Suétone, *Claude*, 7, 2). À défaut d'être reconnu pour ses qualités propres, Claude est à tout le moins bien connu des Romains, qui semblent plutôt bien l'apprécier. Clairement identifié et identifiable, il est un membre à part entière de la famille impériale qui n'a pas été totalement invisibilisé par l'aura de son frère. À plus d'une reprise, le peuple de Rome a d'ailleurs

l'occasion de le voir et de l'observer à l'occasion d'événements publics. Nous savons par exemple qu'il organise à Rome, en 6, avec Germanicus, des jeux dédiés à la mémoire de Drusus l'Ancien. Suétone (*Claude*, 2, 5) précise toutefois que, contrairement à son frère, Claude préside cette cérémonie la tête couverte d'une cape, ce qui n'est pas conforme aux usages. Cette différence de traitement entre les deux frères peut s'expliquer par une volonté de dissimuler le léger handicap moteur dont Claude est victime et qui peut se traduire, nous le verrons plus en détail dans le prochain chapitre, par des hochements de tête. Mais, pour ce qui nous intéresse ici, notons que, si le visage de Claude est caché, c'est bien parce qu'il est au centre des regards et de l'attention : ni effacé ni cantonné au rôle de figurant, il est amené à tenir son rang aux côtés de Germanicus.

La fin de la première décennie de notre ère contribue à renforcer l'idée qu'il y a une hiérarchie de fait entre les deux frères, soit une manière de rappeler à tout un chacun qu'il existe, pour reprendre un terme contemporain, un ordre protocolaire qui régit les modalités de la mise en scène de Germanicus et de Claude. Le frère aîné devance le petit frère ; le général et homme politique passe avant celui qui n'exerce aucune responsabilité importante. Nous voyons par exemple poindre cela en 8, au moment où Auguste décide d'organiser des jeux très fastueux afin de tourner la page d'une violente crise frumentaire, en offrant notamment au peuple de Rome un combat entre un éléphant et un rhinocéros. D'après une formulation de Cassius Dion (*Histoire romaine*, 55, 4), ces jeux sont organisés « au nom de Germanicus, fils de Drusus, et du frère de Germanicus ». L'expression, qui évoque Claude de façon elliptique, marque tout autant cette idée de hiérarchie que celle d'association des deux jeunes *Claudii*.

Cette logique a une traduction dans le marbre. L'historien Frédéric Hurlet a étudié le très instructif programme iconographique d'un groupe statuaire probablement élevé sur un arc de la cité de Ticinum, l'actuelle Pavie (Lombardie), en 7 ou 8. Il ne nous reste toutefois qu'une description de cet ensemble qui figure huit membres de la famille impériale. Malgré tout, cela donne à voir un Claude représenté dans une position de subordination vis-à-vis de Germanicus, mais aussi de Drusus le Jeune, le fils biologique de Tibère, né en 14 avant notre ère. Bien qu'infériorisé,

Claude n'est en aucun cas effacé. Il est représenté en tant que membre à part entière de la *gens* des *Claudii*. Frappé par les morts successives et dans bien des cas prématurées de tous ses successeurs de cœur, Auguste a forcément eu la prudence de ne jamais écarter formellement Claude de la sphère publique. Une telle décision aurait d'ailleurs pu affaiblir l'assise et la réputation de la famille biologique de Germanicus, au risque de remettre en cause le bien-fondé de la stratégie successorale d'Auguste une fois ce dernier disparu. « Au cas où », Claude est là... Plutôt que de l'écarter ou de l'humilier, Auguste l'a mis en réserve de la *domus Augusta* et, pour ne pas mettre en péril cette position assez peu commune (et assez peu enviable ?), l'empereur a fait en sorte d'éviter à Claude les difficultés inhérentes à une carrière politique ou militaire, mais aussi de cadrer et d'encadrer ses participations aux cérémonies et autres festivités, qui sont autant de moments codifiés tout à fait essentiels pour donner de la contenance et une autorité personnelle aux membres de l'élite.

C'est très net dans le cas où le jeune homme est appelé à intervenir publiquement sans la compagnie de son frère. Une anecdote permet de s'en rendre compte. En 12, Auguste écrit dans une lettre rapportée par Suétone (*Claude*, 4, 5) qu'il ne s'oppose pas à ce que Claude s'occupe, lors des jeux de Mars, du festin des prêtres, mais à condition qu'il se laisse diriger par son beau-frère Marcus Plautius Silvanus, un homme politique dont le père était membre du collège des épulons, c'est-à-dire des prêtres chargés de présider les banquets (*CIL*, XIV, 3605). Du point de vue d'Auguste, cette éphémère tutelle publique n'est destinée qu'à épargner à Claude toute forme de maladresse ou d'erreur qui pourrait déclencher rires et moqueries. Autrement dit, Claude est tout à fait en mesure d'accomplir seul cette mission, mais lui adjoindre la présence d'un membre des *Plautii Siluani* – avec lesquels les *Claudii* entretiennent des liens étroits – permet de décentrer les regards et de ne pas faire de Claude un objet de curiosité. Cette mesure de précaution en dit certes long sur les craintes et l'extrême prudence d'Auguste vis-à-vis d'un Claude qui doit bon gré mal gré composer avec son handicap moteur, mais elle vise d'abord et avant tout à préserver le devenir d'un jeune homme qui est tout jeune vingtenaire et dont l'identité publique peut encore être forgée. Toutefois, à cet instant précis du développement, la comparaison avec

Germanicus devient singulièrement cruelle. À vingt ans, Germanicus était déjà responsable de troupes envoyées en Dalmatie et en Pannonie. Claude peut bien se démenier et s'appliquer à réussir telle ou telle célébration publique : dès lors qu'il est jaugé à l'aune de la carrière de son frère, ses accomplissements ne risquent pas de soulever l'admiration parmi ses proches et, plus largement, les membres de l'élite romaine. Il n'y a guère qu'au sein du petit peuple que la perception de Claude peut s'avérer plus positive.

En tant qu'empereur et que *pater familias* des Julio-Claudiens, Auguste a certes contrôlé l'image publique de Claude, mais il n'a jamais eu l'intention, nous le voyons bien, d'en faire un paria ou d'orchestrer sa disparition de la scène publique. Son existence n'a jamais été un secret de polichinelle et, bien avant qu'il n'accède au pouvoir suprême, sa notoriété est attestée bien au-delà de la cité de Rome. Nous connaissons par exemple une inscription réalisée durant le principat de Caligula par un chevalier qui a occupé des responsabilités politiques dans la cité d'Alexandrie en Troade, située en Asie mineure, et dédiée à « Tibère Claude Néron Germanicus, fils de Drusus » (*CIL*, III, 381). Pourquoi Suétone nous a-t-il transmis l'idée encore très tenace de nos jours selon laquelle Claude a été, dans ses jeunes années, exclu *de facto* – et non *de iure* – de la famille impériale, voire de la vie publique et civique de l'Empire ? Le caractère très contradictoire du récit livré par cet auteur a longtemps été minoré. D'un côté, Suétone (*Claude*, 4, 12) écrit qu'il n'y a aucun doute sur le fait qu'Auguste a pris la décision de priver Claude de toute forme de carrière politique et militaire et de le tenir à l'écart des magistratures et prêtrises, à l'exception de l'augurat. Cette responsabilité de nature religieuse est loin d'être négligeable, tant l'art de la divination joue un rôle central dans l'organisation du temps civique à Rome, mais elle ne rivalise en rien avec les magistratures qui structurent le *cursus honorum*, la course des honneurs. C'est sur l'absence d'accomplissement d'un début de carrière politique par Claude au temps d'Auguste que Suétone fonde son assertion. Il est vrai que cette anomalie interroge et qu'elle tend à faire de Claude un *Claudius* pas comme les autres.

Mais dans le même temps, Suétone affirme que, dès l'époque du principat d'Auguste, Claude a régulièrement reçu des marques publiques de *reuerentia*, c'est-à-dire de respect (*Claude*, 6, 1). L'absence de responsabilités politiques effectives ne signifie pas n'avoir aucun poids politique ni aucune existence publique. L'affection et l'attachement envers Claude sont perceptibles au travers d'un ensemble d'honneurs et de formes de reconnaissance parfois très spontanées. Les marques d'estime les plus prestigieuses viennent tout d'abord de l'ordre équestre, le second ordre de la société romaine dont les membres ont sollicité Claude afin qu'il devienne leur représentant officiel auprès du Sénat à deux moments majeurs de l'histoire impériale : en 14 afin d'obtenir le droit de porter la dépouille d'Auguste durant ses funérailles, puis en 31 pour célébrer la mise à mort de Séjan, le préfet du prétoire de Tibère, c'est-à-dire le commandant de la garde chargée de la sécurité de l'empereur. L'assemblée sénatoriale n'est pas en reste, puisqu'elle décide, en 14, au moment de la création des *Sodales Augustales*, c'est-à-dire d'un collège de prêtres consacrés au culte du divin Auguste, d'inclure Claude parmi ses membres, au même titre que Tibère, Germanicus et Drusus le Jeune (Tacite, *Annales*, 1, 54, 1). Des sénateurs ont même eu pour projet de permettre à Claude de présenter son avis parmi les consulaires durant les débats entre sénateurs, à la Curie (Suétone, *Claude*, 6, 3).

UN CLAUDIUS EN MARGE DE LA DOMINATION DES CLAUDII (14-20)

Donner à la parole de Claude une valeur équivalente à celle des détenteurs de la magistrature suprême du *cursus honorum* lors même qu'il n'a accompli aucune des étapes clefs dudit *cursus* est tout sauf conforme aux normes politiques et aux traditions. En théorie, un individu dont le père est lui-même sénateur ne peut intégrer les rangs de l'assemblée sans avoir été élu questeur. Surprenante et transgressive, cette proposition ne doit pas être comprise comme l'expression d'une forme d'adulation ou de flatterie outrancière, mais plutôt comme un acte qui prouve que Claude bénéficie de quelques appuis politiques dès le mitan des années 10. Il

n'a probablement pas joué un rôle actif dans la constitution de ce qui ressemble à une ébauche de réseaux, mais cela tend à montrer qu'il n'est pas réduit par tous les membres de l'élite romaine à son apparente marginalité politique. Si Claude a pu bénéficier de relais institutionnels et politiques, c'est probablement en raison de sa relation personnelle et familiale quelque peu distendue avec Tibère, dont il n'est ni un fils biologique ni un fils adoptif. Conjugué à sa proximité familiale et affective avec Germanicus, cet éloignement vis-à-vis du nouvel empereur a pu être envisagé par certains membres de l'élite politique comme un possible terreau fertile en vue de faire émerger un contrepoids à l'influence de l'entourage proche de Tibère. Il s'agit là d'un pari audacieux, mais loin d'être absurde. Alors que la famille impériale est marquée par la disparition de son fondateur, Auguste, le 19 août 14, il est impératif d'anticiper, voire d'influencer les nouveaux rapports de force qui découlent inévitablement de cette situation sans précédent. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Tibère rejette sèchement la proposition des sénateurs : il n'a aucun intérêt à ce qu'un quelconque poids institutionnel soit conféré à la parole jusqu'alors inoffensive de Claude. Du point de vue du nouvel empereur, aucun message ne doit brouiller ou entraver son projet familial et successoral. Échaudé par les stratégies augustéennes dont il a pu souffrir, Tibère s'est efforcé de lever toute forme d'ambiguïté en simplifiant l'horizon de sa succession, volontairement resserré autour de Drusus le Jeune, son fils biologique, et de Germanicus, son fils adoptif.

Dans cette configuration, Claude est de trop et il ne faudrait pas qu'il devienne une gêne. C'est bien davantage à Tibère qu'à Auguste qu'il faut imputer sa mise à l'écart. Claude a bien sûr essayé de se sortir de ce guêpier, mais sans grand succès. Vers l'âge de vingt-cinq ans, il a en effet très explicitement fait part à Tibère de son insatisfaction quant à sa situation de figure impériale dépourvue de carrière publique. Il demande formellement à l'empereur de lui confier des responsabilités officielles mais, « lorsqu'il demanda à son oncle des honneurs, Tibère lui accorda les insignes consulaires. Comme Claude réclamait avec insistance des charges effectives, l'empereur se contenta de lui répondre par lettre qu'il lui envoyait quarante pièces d'or pour les Saturnales et les Sigillaires (Suétone, *Claude*, 5, 1) ». Face à la tentative d'affirmation

et d'émancipation de Claude, l'empereur éconduit froidement le jeune homme en lui attribuant, en guise de consolation, un don en argent à l'occasion des grandes fêtes religieuses consacrées, en décembre de chaque année, à Saturne ainsi que les *ornamenta consularia*. Ces derniers donnent certes un accès à des honneurs formels, comme le fait de participer aux banquets et festins officiels avec les consulaires, mais ils ne permettent pas de jouer un rôle politique concret.

Simplement notifiée à Claude par écrit, la décision de Tibère confine au mépris : l'empereur se déleste d'un Claude dont il se dit probablement qu'il n'a aucune qualité ou aucune compétence particulière à valoriser. Avec sa lettre, Tibère explicite une bonne fois pour toutes sa décision d'écarter Claude des responsabilités de premier plan, tout en lui garantissant une très modeste visibilité dans la cité de Rome. On imagine sans peine la frustration que cela a pu provoquer chez Claude, mais cela laisse à penser que le jeune homme n'a pas été perçu en lui-même comme une menace politique potentielle. Claude n'a pas l'âme d'un conspirateur et il n'a jamais été soupçonné d'en être un. Si tel avait été le cas, une peine d'exil ou une élimination physique auraient été des solutions bien plus efficaces qu'une marginalisation de fait. L'histoire publique de Claude aurait donc pu s'arrêter là, dans la quiétude de l'insignifiance. Pire, le mois d'octobre 19 aurait pu acter sa sortie pure et simple de l'Histoire. Ce moment précis est marqué par la consolidation de la descendance biologique de Tibère : Livilla, épouse de Drusus le Jeune et sœur de Claude, donne naissance à des jumeaux, Tiberius Gemellus et Germanicus Gemellus. La gémellité est souvent perçue par les Romains comme un signe positif et prometteur, ce que les membres de l'élite n'hésitent pas à exploiter en s'appuyant sur des références à Romulus et Rémus et, plus encore, à Castor et Pollux, les fameux Dioscures. Tibère ne se prive pas de succomber à un tel engouement, si l'on en croit Tacite (*Annales*, 2, 84, 1) : « Ce bonheur peu commun, qui réjouit les foyers les plus modestes, causa à l'empereur un plaisir si vif, que, dans l'ivresse de sa joie, il se vanta devant le Sénat d'être le premier Romain de ce rang qui eût vu naître en une seule fois une double descendance. » Non sans perfidie, Tacite ajoute qu'il ne faut pas s'étonner de cette réaction, car Tibère

« tirait vanité de tout, même des événements les plus fortuits ». Il est vrai que l'empereur a de quoi se réjouir : avec cette double naissance, la *domus Augusta* devient une *domus plena Caesarum*, une « maison pleine de Césars » (Tacite, *Annales*, 4, 3, 1). Le pouvoir des Julio-Claudiens est plus que jamais pérennisé.

Ce qui choque Tacite et plus encore les contemporains de Tibère, c'est le caractère déplacé de la réaction de l'empereur. L'heureux événement est en effet annoncé en pleine période de deuil, suite au décès brutal de Germanicus, à l'âge de trente-quatre ans. Le jeune homme s'est éteint loin de Rome et des siens, dans sa résidence de Daphné, à Antioche, dans la province de Syrie. La concomitance entre les deux événements heurte profondément l'opinion publique et, selon Tacite (*Annales*, 2, 84, 2), la tristesse et le regret l'emportent rapidement sur la liesse populaire, d'autant que « le peuple vit un sujet de douleur à l'idée que la famille de Drusus le Jeune, qui s'était accrue de deux enfants, écraserait davantage celle de Germanicus ». La mort de ce dernier ouvre, selon les mots de l'historien Emmanuel Lyasse, une crise dont les effets perdurent au moins jusqu'au principat de Claude. Cet événement a durablement amoindri le lien qui s'est progressivement noué entre les foules et les Julio-Claudiens. Ces derniers ont assurément laissé un peu de leur prestige dans cette affaire qui a en outre terni la réputation de Tibère, dont le principat a progressivement été gangrené par l'impopularité. Facteur aggravant, le peuple n'est pas dupe des intérêts dynastiques que Tibère peut retirer de la mort de Germanicus, au point que l'empereur a parfois été accusé d'avoir fait empoisonner le fils de Drusus l'Ancien. Rien ne permet d'affirmer ou d'infirmier avec certitude une telle implication criminelle de l'empereur. Une mort de maladie n'est pas à exclure. Mais force est de constater que cette accusation a la vie longue et qu'elle a contribué à nourrir la légende noire de Tibère. La diffusion rapide d'accusations d'empoisonnement de Germanicus par Cnaeus Calpurnius Piso, gouverneur de Syrie, et par sa femme Munatia Plancina en raison de différends politiques et personnels alourdissent un peu plus l'atmosphère, mais offrent peut-être paradoxalement la perspective d'une porte de sortie à Tibère : traduit en justice, Piso a tout du parfait fusible, quand bien même l'empereur tente d'adoucir la sévérité de ses juges. Face à l'irrationalité qui découle parfois

des fortes émotions collectives, il n'y parvient toutefois pas. De retour à Rome en 20, Pison « fut sur le point d'être mis en pièces par le peuple et fut condamné à mort par le Sénat (Suétone, *Caligula*, 2) ».

Au-delà des effets délétères de la suspicion, poison lent et insidieux, c'est l'absence d'empathie de Tibère qui est pointée du doigt. Dans son récit historique, Tacite (*Annales*, 3, 2, 3) évoque la joie mal dissimulée de Tibère lorsqu'il apprend la nouvelle, tandis que Cassius Dion (*Histoire romaine*, 57, 18) souligne, au III^e siècle, que « la mort de Germanicus causa une grande joie à Tibère et à Livie ». À l'image de la reine Elizabeth II du Royaume-Uni au moment de la mort tragique de la princesse Diana en 1997, l'empereur a été fustigé pour son manque de compassion envers le frère de Claude. Son absence lors du retour à Rome des cendres de Germanicus a par exemple été mal comprise (Tacite, *Annales*, 3, 3, 1). Tibère décide de faire face à tout cela en restant fidèle à sa ligne de conduite familiale et successorale, mais, du fait de la gravité de la crise, il s'appuie ouvertement sur l'autorité du Sénat. En accord avec le *princeps*, les sénateurs rédigent dès 19 un sénatus-consulte destiné à formaliser les honneurs posthumes décernés à Germanicus. Doublé d'une *rogatio*, c'est-à-dire d'un texte porté devant les comices, les assemblées du peuple romain, ce document a été diffusé dans l'Empire afin de magnifier son unité et de réaffirmer la légitimité impériale. En insistant notamment sur le profond respect (*ueneratio*) et l'affection (*caritas*) envers Germanicus, le *senatus consultum de Cn. Pisone patre* (ligne 60) rappelle combien la relation entre les Julio-Claudiens et les Romains est ancrée dans l'affection et que même les événements les plus tragiques ne peuvent dissoudre ce lien. Ce faisant, les sénateurs se placent en adjuvants d'un pouvoir impérial chancelant.

La stratégie de sortie de crise élaborée par Tibère implique très peu Claude, dont le statut de frère endeuillé aurait pourtant pu apporter un peu de réconfort aux Romains. Il aurait pu devenir, l'espace de quelques instants, le visage humain d'une famille jugée trop froide et distante. Au-delà du contexte trouble de l'année 19, Tibère n'a du reste jamais envisagé d'adopter Claude pour maintenir la famille biologique de Germanicus au premier rang de la *domus Augusta*. Cette prudence peut s'expliquer : en procédant de la sorte, l'empereur pourrait involontairement

transformer Claude en réceptacle de la popularité de Germanicus. Ce dernier a-t-il du reste voulu faire de son frère biologique un héritier politique et une alternative à la consolidation de la position de Drusus le Jeune ? C'est plausible, mais rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Rapportées par Tacite (*Annales*, 2, 71, 1), les – prétendues ? – ultimes paroles de Germanicus prennent la forme d'un appel à la vengeance posthume. Après avoir insisté sur le fait qu'il souhaite être vengé par le recours à la voie légale et non par la violence, il finit par affirmer ceci : « Dites à mon père et à mon frère (*pater ac frater*) de quels traits cruels mon âme fut déchirée, quels pièges environnèrent mes pas, avant qu'une mort déplorable terminât la vie la plus malheureuse. » Ces paroles sont ambiguës. Elles pourraient faire référence au père et au frère adoptifs de Germanicus, c'est-à-dire Tibère et Drusus le Jeune. Le peu de poids politique de Claude en 19 accrédite cette hypothèse. On l'imagine en effet assez mal porter un acte d'accusation devant les sénateurs afin d'obtenir justice pour Germanicus. Cela pourrait être perçu comme une forme de rupture vis-à-vis de Tibère. Néanmoins, Germanicus a très bien pu voir dans son frère biologique et dans le souvenir de son défunt père le meilleur rempart pour protéger sa femme et ses enfants des potentielles actions hostiles de Drusus le Jeune, de Tibère et de leurs proches. Pour le dire autrement, il n'est pas impossible que Germanicus ait essayé de donner à son frère davantage de visibilité publique en le mentionnant explicitement. Si tel est le cas, c'est peu dire que l'objectif n'a pas été atteint.

C'est uniquement en tant que frère biologique du défunt, presque en tant que personne privée (*priuatus*), que Claude participe à l'accueil des cendres de Germanicus en se rendant à Terracine, un port du Latium situé à une centaine de kilomètres au sud de Rome, en compagnie – faut-il souligner l'opération de communication que cela suggère ? – de Drusus le Jeune (Tacite, *Annales*, 3, 2, 3). Quelque temps après, les débats qui se déroulent au Sénat dans la foulée de la condamnation de Cnaeus Calpurnius Piso en 20 montrent que Claude n'est pas du tout perçu comme l'héritier politique naturel et le favori des partisans de Germanicus. Comme souvent, les membres de l'élite romaine nagent entre deux eaux dès qu'il s'agit de s'intéresser à Claude. Tacite (*Annales*, 3, 18, 3) nous livre la teneur des échanges sénatoriaux, qui s'ouvrent sur la demande du sénateur Valerius

Messalinus d'offrir des actions de grâce à Tibère, Livie, Antonia la Jeune, Agrippine l'Aînée et Drusus le Jeune pour avoir mené à bien la vengeance de Germanicus. À aucun moment il n'est fait mention de Claude dans la demande du sénateur, ce qui suscite une réaction spontanée de l'un de ses collègues, Lucius Nonius Asprenas, un ancien consul suffect qui a par le passé commandé des légions positionnées à Mogontiacum. Ce dernier point est peut-être un indice qui trahit son inclination ou à tout le moins son respect pour la descendance de Drusus l'Ancien. En tout état de cause, Asprenas s'étonne publiquement de l'oubli de Valerius Messalinus, au point de lui demander s'il s'agit d'un choix délibéré ou d'une simple erreur de sa part. C'est seulement à l'issue de cet échange que le nom de Claude, repêché *in extremis*, est ajouté au décret qui annonce les actions de grâce.

Soutenu par les uns, négligé par les autres, Claude est, au tout début des années 20, plus que jamais pris en tenaille entre clivages politiques, considérations mémorielles et enjeux familiaux. La documentation épigraphique liée aux honneurs funèbres accordés à Germanicus confirme cette impression. Présenté comme « frère biologique » (*frater naturalis*) de Germanicus dans deux inscriptions célèbres – la *Tabula Hebana* (AE, 1949, 215) et la *Tabula Siarenis* (AE, 1984, 508) – provenant respectivement d'Italie et d'Espagne, Claude est mentionné de façon assez confuse dans le *senatus consultum de Cn. Pisone patre* (lignes 146-151), en dernière position d'une énumération des membres de la famille impériale, après la femme, la mère, la sœur et les enfants de Germanicus. À la fois membre de la *gens Claudia* et en marge de la *domus Augusta*, Claude est une figure impériale qui se définit fondamentalement par une forme d'incomplétude dynastique et d'entre-deux politique et familial. C'est ce qui fait sa spécificité et peut-être bien plus structurellement son *ethos*, c'est-à-dire son identité profonde, au point que nous voyons transparaître cela dans la documentation officielle. Cet état de fait est perceptible à la lecture des six inscriptions proposées ci-après à des fins de comparaison. Elles ciblent spécifiquement l'appellation et, plus largement, la titulature de plusieurs membres de la famille impériale.

- *CIL*, XII, 184, inscription de Narbonnaise (Vienne), réalisée entre 14 et 19 : il s'agit d'une dédicace en l'honneur de « César Germanicus, fils de Tibère Auguste, petit-fils du divin Auguste, arrière-petit-fils du divin Jules », c'est-à-dire **Germanicus** ;
- *CIL*, XII, 2, 270, inscription de Narbonnaise (Lunel-Viel), réalisée en 31-32 : il s'agit d'une borne milliaire réalisée par « Tibère César Auguste, fils du divin Auguste, grand pontife, détenteur de la puissance tribunicienne pour la trente-troisième fois », c'est-à-dire **Tibère** ;
- *CIL*, XVII, 2, 120, inscription des Alpes Poenines (Saint-Triphon), réalisée en 37-38 : il s'agit d'une borne milliaire dédicacée à « l'*Imperator* Caius César Auguste Germanicus, fils de César Germanicus, grand pontife, détenteur de la puissance tribunicienne », c'est-à-dire **Caligula** ;
- *CIL*, XVII-2, 205, inscription de Narbonnaise (Arles), réalisée en 41 : il s'agit d'une borne milliaire réalisée par « Tibère Claude César Auguste Germanicus, fils de Drusus, grand pontife, détenteur de la puissance tribunicienne, désigné consul pour la deuxième fois, acclamé deux fois *imperator* », c'est-à-dire **Claude** ;
- *CIL*, III, 476 (p. 982), inscription d'Asie (Bornova), réalisée en 51 : il s'agit d'une borne milliaire réalisée par « Tibère Claude César Auguste Germanicus, grand pontife, détenteur de la puissance tribunicienne pour la onzième fois, acclamé vingt-deux fois *imperator*, père de la patrie, consul pour la cinquième fois », c'est-à-dire **Claude** ;
- *CIL*, XVII-2, 49, inscription de Narbonnaise (Brignoles), réalisée en 58 : il s'agit d'une borne milliaire dédicacée à « Néron Claude César Auguste Germanicus, fils du divin Claude, petit-fils de Germanicus César, arrière-petit-fils de Tibère César Auguste, arrière-arrière-petit-fils du divin Auguste, grand pontife, détenteur de la puissance tribunicienne pour la quatrième fois, acclamé quatre fois *imperator*, consul pour la troisième fois, père de la patrie », c'est-à-dire **Néron**.

Représentatives, ces quelques références à Germanicus, Tibère, Caligula, Claude et Néron, s'étalent du début des années 10 à la fin des années 50. Elles reposent sur des modalités d'expression très stéréotypées et peu originales du pouvoir impérial, qui ne se résume pas en un titre officiel. Les éléments du nom sont d'abord mentionnés et chaque titulature se termine par la mention des fonctions, magistratures et titres honorifiques détenus par la personne mentionnée. Nous y retrouvons des responsabilités religieuses (grand pontife), des dénominations militaires (*imperator*) et des pouvoirs civils (puissance tribunicienne). Les inscriptions insistent également sur l'ascendance divine de Germanicus, Tibère, Caligula et Néron. Seul Claude ne peut y prétendre, car il ne peut pas faire référence à des liens biologiques ou adoptifs directs avec la branche augustéenne de la famille julio-claudienne. Son lien biologique avec Drusus l'Ancien est son principal point d'ancrage dynastique et familial. Cette singularité a certes pu contribuer à fragiliser la légitimité de Claude une fois celui-ci devenu empereur, mais elle a pu aussi avoir la valeur d'un certificat de virginité politique, après les principats jugés décevants de Tibère et de Caligula.

LES PREMIÈRES STRATÉGIES MATRIMONIALES DE CLAUDE (9-41)

Baroque, ce positionnement familial et public est une grille de lecture qui permet d'éclairer l'évolution des premières stratégies matrimoniales imposées à Claude, puis élaborées par lui. Suétone (*Claude*, 26, 1-2) rapporte que, dans ses jeunes années, Claude a successivement été fiancé à Æmilia Lepida, puis à Livia Medullina Camilla. La première, née vers l'an 3 avant notre ère, est la fille de Julie la Jeune et du consul Lucius Æmilius Paullus. Elle est donc à la fois liée à la très prestigieuse *gens Æmilia* et l'arrière-petite-fille d'Auguste, puisque Julie la Jeune descend de Julie l'Aînée et d'Agrippa. Acté dans le cours de la première décennie de notre ère, lorsque Claude n'est encore qu'un adolescent, ce premier rapprochement prouve que le jeune homme n'est en rien ostracisé par Auguste : un rôle certes symbolique, mais non négligeable

lui est assigné afin de consolider et de mettre en scène les jeux d'alliances entre les *Iulii*, les *Claudii* et les grandes familles aristocratiques romaines. Nous pouvons même supputer au travers de ces premières fiançailles une volonté augustéenne de rapprocher Claude de sa lignée directe, en suivant le même schéma que celui mis à l'œuvre pour Germanicus. Ce dernier a en effet été autorisé à prendre pour épouse, durant la première décennie de notre ère, Agrippine l'Aînée, une autre des filles de Julie l'Aînée et d'Agrippa. Cette amorce d'inclusion ne dure toutefois pas. Cet échec n'est pas imputable à Claude. Il est en effet contraint de répudier sa fiancée du fait de la relégation de Julie la Jeune en 8 et des accusations de complot portées contre Lucius Æmilius Paullus, qui est exécuté quelques années plus tard, en 14.

Une fois Æmilia Lepida évincée, de nouvelles fiançailles sont rapidement envisagées pour Claude, probablement dès l'année 8 (*CIL*, X, 6561 = *AE*, 1987, 228). Le jeune homme est cette fois-ci associé à Livia Medullina Camilla. Née vers 6 avant notre ère, elle est la fille du consul Marcus Furius Camillus, réputé proche de Tibère. Elle appartient à une autre des lignées prestigieuses de la Rome républicaine puisqu'elle est une très lointaine descendante du dictateur Camille (mort en 365 avant notre ère). Ce célèbre membre de la famille des *Furii Camilli* est réputé pour avoir combattu de nombreux peuples voisins de Rome comme les Éques et les Étrusques, mais aussi les Gaulois responsables du sac de Rome vers 386 avant notre ère. Claude le Gaulois associé à une lointaine héritière du vainqueur de Brennus : le message est des plus symboliques. Mais, là encore, le couple est éphémère, car la jeune Livia Medullina Camilla meurt soudainement, de maladie. Comble de l'infortune et du traumatisme, Suétone (*Claude*, 26, 2) précise que la jeune femme est décédée le jour prévu pour célébrer son mariage avec Claude, en 8 ou en 9.

Pour le moins malchanceux dans ses fiançailles, Claude connaît par la suite quelques mésaventures avec ses mariages. Entre 9 et son avènement au pouvoir en 41, il en célèbre successivement trois avec Plautia Urgulanilla, Ælia Pætina, puis Messaline. La première de ces trois femmes est la fille de Marcus Plautius Silvanus, qui a exercé le consulat avec Auguste en 2 avant notre ère et dont la mère, Urgulania, a noué de

solides liens d'amitié avec Livie. Autant dire que l'entourage proche de Plautia Urgulanilla gravite dans les premiers cercles du pouvoir lorsque le mariage avec Claude est contracté, possiblement en 9-10 ou au plus tard en 12. Toutefois, l'élément qui a probablement le plus convaincu Claude de s'unir à elle n'est pas politique, mais, nous y reviendrons dans le prochain chapitre, d'ordre intellectuel : fasciné par l'histoire et la culture héritées des Étrusques, cet ancien peuple d'Étrurie qui a fortement influencé Rome, Claude n'est pas sans savoir que Plautia Urgulanilla est la descendante d'une famille aux lointaines origines étrusques. De cette première union naît une fille, Claudia Iulia, mais Claude est contraint de la renier, car sa paternité n'est pas assurée. Il se murmure en effet qu'elle pourrait être la fille de l'affranchi Boter (Suétone, *Claude*, 27, 3). Le désamour est profond et durable : en 24, Claude se résout à répudier Plautia Urgulanilla. Selon les mots de Suétone (*Claude*, 26, 3) elle est accusée « de honteuses débauches » et de « soupçon d'homicide ». Derrière ces incriminations se cachent les accusations d'adultère, mais aussi un sordide fait divers : l'historien François Chausson précise en effet que le frère de Plautia Urgulanilla aurait tenté de maquiller le meurtre de sa propre femme en simulant un suicide par défenestration. A-t-il bénéficié de l'appui matériel et moral de sa sœur ? Que ce soit ou non le cas, cela n'a pas grande importance, les dommages sont considérables : l'effondrement de ce premier mariage ne contribue pas à rehausser la réputation et le prestige d'un Claude alors âgé d'un peu plus de trente ans. Largement amplifiée et déformée par la postérité, sa réputation d'homme incapable de tenir correctement sa maison vient sans doute de là.

Légère éclaircie dans ce marasme, le couple donne naissance, peu avant sa séparation au premier héritier mâle de Claude : Claudius Drusus. L'éclaircie n'est toutefois que de courte durée. L'enfant décède dans le cours des années 20, « à Pompéi, étranglé par une poire qu'il faisait sauter en l'air et qu'il reçut dans la bouche, quelques jours après que son père l'avait fiancé à la fille de Séjan (Suétone, *Claude*, 27, 2) ». Ce dernier est alors le très influent préfet du prétoire de Tibère. Si la mort accidentelle de Claudius Drusus est le fruit de la malchance, le rapprochement amorcé avec le clan de Séjan en dit long sur les ambitions que Claude a pu placer en son fils. En se liant ainsi à l'homme fort du moment, a-t-il

voulu donner à son fils les moyens de contourner la marginalisation qui lui a été imposée par Tibère et son entourage ? Ce n'est pas certain, mais si tel est le cas, cela tendrait à faire de Claude un stratège politique bien plus fin que ce que la postérité a pu retenir de lui.

Ce sont d'ailleurs des raisons éminemment politiques qui président au choix de la deuxième épouse de Claude, en 28. Rétrospectivement, tout cela laisse à penser que la répudiation de Plautia Urgulanilla a peut-être été souhaitée, voire préméditée par Claude, indépendamment des écarts de conduite qui ont permis sa justification. L'intellectuel férù d'étruscologie du début des années 10 a visiblement gagné en ambition et affûté son sens du calcul politique. Claude épouse Ælia Pætina en deuxième noce. Cette descendante des *Aelii Tubero* est la petite-fille du célèbre jurisconsulte Quintus Aelius Tubero et la fille biologique de Sextus Aelius Catus. Elle a surtout été élevée par Lucius Seius Strabo, qui n'est autre que le père biologique de Séjan. Ælia Pætina ancre donc un peu plus Claude dans la sphère d'influence séjanienne. À la fin des années 20, tout le monde, dans la famille impériale, peut s'estimer satisfait de cette union : Claude y voit un moyen de poursuivre en toute discrétion sa propre stratégie politico-familiale et Tibère consolide à peu de frais son alliance avec la lignée de Séjan, après avoir fort prudemment refusé à ce dernier la possibilité de prendre Livilla, la sœur de Claude et veuve de son fils biologique Drusus le Jeune, pour épouse. Cette union s'effondre toutefois dès 31, année qui voit se produire la chute brutale et la mise à mort de Séjan, accusé de complot et de trahison. Claude n'a pas grand-chose à reprocher à sa deuxième épouse, qu'il semble apprécier, hormis « de légers torts » (Suétone, *Claude*, 26, 3). C'est bien le nouveau contexte politique qui l'oblige à répudier Ælia Pætina. Tibère comme Claude avaient un intérêt très politique dans ce mariage. Y mettre un terme c'est éviter de mettre Claude en porte-à-faux vis-à-vis d'un empereur fragilisé par l'âge et la chute brutale de Séjan. Alors que commence à se profiler la deuxième succession impériale, personne n'a intérêt à ajouter une crise familiale aux conséquences imprévisibles à la crise politique.

Il faut dire que, depuis le début des années 20, la place de Claude dans la famille impériale s'est, par le plus grand des hasards, renforcée.

Les morts successives de Germanicus en 19, de Drusus le Jeune en 23 et de Germanicus Gemellus en 23 ou 24 ont annihilé le plan tibérien de succession. En la matière, le champ des possibles s'est significativement réduit, d'autant que la fratrie née de Germanicus et d'Agrippine l'Aînée a vu ses rangs se dégarnir : si Caligula (né en 12) grandit paisiblement, ses frères Nero Iulius Caesar et Drusus Iulius Caesar s'éteignent respectivement en 29 et en 33 (Tacite, *Annales*, 6, 23, 2). Hormis Caligula, Tibère peut encore espérer s'appuyer sur Tiberius Gemellus (né en 19), qui bénéficie du soutien ferme et de la vigilance de sa mère Livilla. Cette dernière a nécessairement compris que, si Tibère venait à disparaître dans les cours des années 20, Tiberius Gemellus comme Caligula auraient probablement été écartés du pouvoir, car jugés encore trop jeunes pour assumer la succession impériale. Dans ce cas de figure, une solution aurait pu s'imposer comme une évidence ou, à tout le moins, comme un moindre mal : opter pour l'élévation de Claude afin qu'il accomplisse un principat de transition et prépare sereinement l'avenir des Julio-Claudiens. Les risques ne sont pas minces pour la progéniture de Livilla. Assurément plus proche de son défunt frère que de sa sœur, Claude aurait très bien pu asseoir son pouvoir en adoptant Caligula et en marginalisant Tiberius Gemellus. Propre aux années 20, cette situation a sans aucun doute contribué à exacerber les sentiments haineux de Livilla envers son frère Claude (Suétone, *Claude*, 2, 2). Cette animosité demeure intacte jusqu'à la mort brutale de Livilla en 31, emportée par la chute du préfet du prétoire Séjan, dont elle s'était très fortement rapprochée afin d'assurer l'avenir de son fils. Pour toutes ces raisons, Tibère consent, dans son testament, à mentionner Claude parmi ses héritiers et à lui léguer deux millions de sesterces. S'il privilégie Caligula et Tiberius Gemellus pour sa succession, Suétone (*Claude*, 6, 5) précise que l'empereur a malgré tout « nommément recommandé Claude, parmi ses autres parents, aux armées, au Sénat et au peuple romain ».

Tibère ne meurt que le 16 mars 37. Puisqu'il a eu le temps de grandir, qu'il est devenu le fils adoptif du deuxième empereur et qu'il a le sang du regretté Germanicus dans ses veines, c'est le jeune Caius Iulius Caesar Augustus Germanicus alias Caligula qui est choisi pour lui succéder. Avec l'avènement de ce jeune homme de vingt-cinq ans, le